

2012/4161 - Attribution d'une subvention à l'Association "Cluster Patrimoine Gastronomique et manger bien " pour l'étude sur le centre international de la gastronomie - Année 2012 (Direction des Relations Internationales) (BMO du 09/01/2012, p. 0067)

Rapporteur : M. DACLIN Jean-Michel

M. DACLIN Jean-Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, quelques précisions peut-être sur ce dossier. Il s'agit vous le savez de la décision de l'UNESCO de mettre au patrimoine immatériel mondial de l'humanité la gastronomie française, le repas gastronomique français plus exactement. Ce dossier qui était présenté par la Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires, avait à l'intérieur un projet de la mise en œuvre d'une cité mondiale de la gastronomie.

Bien entendu, il s'est agi après de déterminer le lieu où cette cité mondiale de la gastronomie pourrait atterrir. Il est clair que cette cité a un poids emblématique tout à fait intéressant et nous avons bien entendu suivi ce dossier. Il est vrai que Lyon, pour tout un tas d'aspects, est assez bien placée mais comme toujours, avec les ministères, il y a beaucoup d'encouragements mais pas beaucoup d'argent. C'est-à-dire que le Ministère nous encourage à y aller et simplement, on peut se retrouver devant un dossier financièrement extrêmement lourd. Donc, il s'agissait de se poser la question : on y va, ou on n'y va pas ? Autrement dit : est-ce que ce n'est pas une fausse bonne idée ?

Une étude a été lancée pour savoir exactement quel pouvait être le périmètre de ce projet, combien cela coûterait, combien pourrait-on avoir de visiteurs, quel serait le « business model ».

Nous sommes donc en cours d'étude et cette délibération vise à financer cette étude, qui nous permettra de prendre une décision réfléchie. Avis favorable de la Commission.

Mme BERTRIX-VEZA Bernadette : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous, nous pensons qu'en fait, c'est une bonne idée, et je dirai même : enfin ! C'est le premier mot qui vient à l'esprit en lisant ce rapport, concernant le projet du Centre international du Goût. Notre Groupe est effectivement très favorable à ce que Lyon accueille la Cité de la Gastronomie.

Lyon est souvent vue comme la capitale de la gastronomie. Et la gastronomie française a justement été classée au Patrimoine immatériel de l'Humanité en 2010 par l'UNESCO. Autant de raisons pour créer une structure d'envergure internationale sur ce thème dans notre ville.

Nous ne pouvons donc qu'approuver cette idée. Nous sommes ravis que cette délibération vienne compléter vos réponses aux interrogations de notre Collègue Marc Augoyard, Conseiller du 5^e arrondissement, qui les pose depuis plus d'un an au Grand Lyon.

Malgré plusieurs interventions, en avril et en octobre derniers et plusieurs demandes écrites, nous n'avons eu qu'une réponse partielle du Vice-président chargé des Relations internationales au Grand Lyon, ici Adjoint au Maire de Lyon, qui n'avait pas eu connaissance de nos courriers ! Vous avez semblé alors beaucoup moins optimiste que lui, Monsieur le Maire, et peu déterminé à soutenir financièrement le projet !

Ce projet n'est pas nouveau. En 2001, dans votre programme, 2005 dans la presse (Journal L'hôtellerie), vous promettiez déjà un Palais du Goût, et des études, des réflexions. Espérons qu'en 11 ans de réflexions, le projet a pu s'affiner et se bonifier.

La subvention vise à financer une étude, dont un des objets est de déterminer la localisation de ce futur centre. Notre Collègue, Marc Augoyard, vous a proposé comme site l'Hôtel Dieu. Bien sûr, pas tout le bâtiment, mais il y a suffisamment de place pour installer peut-être ce beau projet. Mais quel plus beau symbole qu'un Centre du Goût dans les lieux mêmes où exerça Rabelais ! Ni Gargantua, ni Pantagruel, ne seraient mécontents !

Si vous restez figé sur votre position concernant l'Hôtel Dieu, nous avons une solution alternative : l'ancien musée Guimet, situé dans le 6^e arrondissement. Là aussi, un bâtiment majestueux, qui pourrait parfaitement accueillir une Cité internationale de la Gastronomie, à proximité immédiate du Parc de la Tête d'Or.

M. LE MAIRE : Et avec beaucoup de parkings !

Mme BERTRIX-VEZA Bernadette : Oui bien sûr, il y a le Parc de la Tête d'Or pas très loin, donc tout le long il y a des parkings, avec le boulevard Stalingrad pas très loin.

M. LE MAIRE : On mettra les voitures dans le Parc !

Mme BERTRIX-VEZA Bernadette : Et puis, il y a des transports en commun à Lyon !

Enfin, puisqu'il s'agit d'un Centre international, pourquoi ce n'est pas le Grand Lyon qui gère ce dossier ? La réponse que vous avez apportée au Conseil communautaire n'est guère encourageante, surtout pour les autres communes du Grand Lyon : la Ville de Lyon tirera le bénéfice du gain d'un concours, le Grand Lyon paiera la suite. Difficile dans ces conditions, de créer un consensus autour d'un projet qui le mérite !

Pouvez-vous donc nous assurer qu'il y a de votre part, Monsieur le Maire, une véritable volonté politique de réaliser ce projet ? La volonté optimiste, la détermination sans faille, sont nécessaires, sinon nous laisserons une fois de plus passer la chance d'attirer à Lyon un outil de rayonnement international pour notre ville.

M. ROYER François : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, vous nous proposez une nouvelle subvention à l'Association « Cluster Patrimoine Gastronomique et manger bien », pour une étude de faisabilité sur la Cité mondiale de la Gastronomie.

Sur le fond, rien à dire. Nous sommes tout à fait prêts à soutenir les projets qui veulent valoriser le patrimoine gastronomique à des fins touristiques et économiques. Seulement, nous nous interrogeons sur votre démarche.

Voilà des années que vous y réfléchissez. On a entendu parler de projet de « Maison du goût », lancé par votre Adjoint au Tourisme, lors de votre premier mandat. Vous aviez alors commandé une étude à un Cabinet : étude demeurée confidentielle peut-être, classée un peu « secret défense », car nous n'avons pas eu accès à ses conclusions.

Aujourd'hui, le contexte est nouveau avec l'inscription, en novembre 2010, du « repas gastronomique des Français » au patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO. Dans ce cadre est envisagée la création en France d'une Cité internationale de la gastronomie.

Plusieurs villes seraient candidates pour l'accueillir : Beaune, Tours, Epernay, Bordeaux, mais aussi Paris avec l'Hôtel de la Marine. La légitimité de Lyon, pour en devenir l'hôte, est évidente.

Après toutes ces années de réflexion, et alors que les choses ont évolué en 2010 au niveau national, nous vous demandons aujourd'hui de nous dire très clairement quelle est votre idée, voire votre projet, pour la gastronomie lyonnaise ? Selon quel calendrier et quel montage, sachant que c'est le Grand Lyon, bien sûr, qui a la compétence tourisme ?

Je vous remercie de nous éclairer. Nous sommes prêts –et je suis prêt- à travailler avec vous sur ce sujet qui nous paraît très important. Cette Cité serait une vraie opportunité touristique, culturelle et économique pour nous tous. Merci, Monsieur le Maire.

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, chers Collègues, notre Groupe soutient ce projet présenté par notre Collègue Jean-Michel Daclin. Ce Centre International de la Gastronomie constitue une formidable occasion, effectivement, de promouvoir l'excellence lyonnaise, en matière de gastronomie et des arts culinaires.

Lyon est légitime à plus d'un titre, pour la création et l'accueil d'un tel équipement. Bien entendu, parce que le savoir-faire gastronomique lyonnais est reconnu dans le monde entier et ce, depuis de nombreuses décennies. L'actuelle exposition « Gourmandises » du Musée Gadagne est d'ailleurs un très beau témoignage de cette prestigieuse histoire de la cuisine lyonnaise.

Mais, si notre passé gastronomique est prestigieux, notre présent l'est tout autant, grâce à nos dynamiques Toques blanches, nos meilleurs ouvriers de France, nos célèbres étoilés et bien sûr, cet évènement international majeur que constitue le SIRHA et son célébrissime Bocuse d'Or.

Lyon, ville classée au Patrimoine mondial de l'Humanité, a aussi une véritable légitimité pour accueillir un Centre international de la Gastronomie, le repas gastronomique français ayant lui aussi été inscrit au Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité par l'UNESCO, en novembre 2010. Avec un tel Centre, le rayonnement et l'attractivité de notre Ville se verront renforcés et cet équipement sera donc source de croissance touristique et économique.

Le Groupe Centre Gauche Démocrate est donc favorable à l'attribution d'une subvention de 15.000 € à l'Association Cluster Patrimoine gastronomique, afin d'étudier et travailler à la faisabilité de ce beau projet, qui j'espère verra le jour entre Rhône et Saône.

Mais, vu l'importance de ce projet, il faudra que toutes les puissances publiques le financent, comme l'Etat et le Conseil Général. Je compte d'ailleurs sur les bonnes relations de Mme Bertrix avec M. Mercier, Président du Conseil Général, pour obtenir une participation le moment venu, du Département. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien ! Je crois que vous avez répondu aux questions qui ont été posées ! Qu'est ce qu'on va faire ? On va étudier ! Est-ce qu'il y aura des financeurs ? On n'en sait rien ! Plus ils seront nombreux, mieux ce sera ! Et pas simplement, évidemment, pour financer une étude, mais pour financer la réalisation.

Le Musée de la Marine, dont vous nous parliez : le Ministère avait lancé l'idée, il l'a immédiatement abandonnée, parce qu'il n'a pas le premier euro pour la financer. Vous voyez aujourd'hui on en est à financer –on en parlait tout à l'heure- Edouard Herriot, donc après on sera un peu plus économe des deniers publics ! Donc, on va essayer de voir si on trouve des partenariats, à la fois des autres collectivités locales et puis ensuite éventuellement un certain nombre de mécènes privés, mais qui à ce moment-là viendront, me semble-t-il.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)